

⇒ CII Valais : site internet

L'Etat du Valais s'est doté d'un nouveau site internet. Toutes les informations actualisées et dans les deux langues sont déposées à l'adresse suivante : <http://www.vs.ch/cii> Sous la rubrique « partenaires » se trouvent les listes de contacts des professionnels de la CII Valais.

⇒ Mesure Tandem ou mesure décroissement

Destinée initialement aux personnes arrivant en fin de droit de chômage ou aux personnes à l'aide sociale prêtes à rejoindre le monde de l'emploi, la CII Valais a souhaité élargir l'accès au tandem à toutes les personnes présentant une problématique complexe et suivies par au moins l'une des deux institutions (ORP ou CMS). Un nouveau document décrivant précisément la mesure tandem ainsi que le public cible concerné est disponible sur le site de la CII Valais.

L'élargissement de son champ d'action entre dans une logique de détection précoce des situations CII. En agissant en amont, les situations complexes sont identifiées plus rapidement et font alors l'objet d'une prise en charge adaptée à leurs difficultés. Pour ces suivis spécifiques, le panel des mesures du marché du travail reste entier.

⇒ ORP : 20 ans d'activité

2016 marque les vingt ans d'existence des ORP. Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) a décidé d'organiser plusieurs événements durant l'année, orientés vers les acteurs du monde de l'emploi. En lien direct avec leur mission d'aide à l'insertion professionnelle, les ORP et VLink pourront ainsi, sur l'ensemble du canton, renforcer le partenariat privilégié qu'ils entretiennent avec de nombreuses entreprises. Participation à une foire professionnelle, mise sur pied d'un forum emploi réunissant employeurs et demandeurs d'emploi, rencontre thématique sur un sujet d'actualité, les occasions ne manqueront pas, en 2016, pour asseoir cette fructueuse collaboration, au profit de l'ensemble des personnes en recherche d'emploi en Valais.

⇒ ONCOREHA-VS

La réadaptation oncologique est un défi qui nous attend pour les années à venir. **Oncoreha-vs** est un projet conjoint entre l'Hôpital du Valais, Palliative-VS et la Ligue valaisanne contre le cancer (LVCC). Le 2^{ème} Forum d'Oncoreha-vs a récemment eu lieu à Sion. Il a traité de la réinsertion profes-

sionnelle dans le domaine oncologique. L'ORP, IPT, la CII, le CIO, l'OAI, les CMS et la LVCC ont constitué un groupe de travail pour mettre sur pied cet après-midi de réflexion. Nous constatons que les « survivants » du cancer sont de plus en plus nombreux. Toutefois un certain nombre d'effets secondaires persistent après les traitements : Dr. Sandro Anchisi, Chef du département de médecine et de gériatrie (dont fait partie l'oncologie) a évoqué quelques-uns d'entre eux : fatigue, douleurs, perte de sensibilité, ostéoporose sont des problématiques récurrentes et limitent parfois le retour dans le monde du travail.

Travailler en réseau, dans le respect de la protection des données, mettre en valeur toutes les ressources existantes plutôt que de recréer de nouvelles structures, tel est le défi du groupe de travail « réinsertion professionnelle » d'Oncoreha-VS. C'est dans cet esprit-là que la CII Valais a été présentée ainsi que les nombreuses prestations de l'OAI. A cet égard, tant les employeurs que les personnes atteintes dans leur santé ont relevé la pertinence de la mesure de coaching AI (mesure d'accompagnement dans la reprise de travail proposée par la convention entre la LVCC et l'OAI) pour les soutenir dans leur projet de réinsertion.

Plus d'informations sur <http://www.oncoreha-vs.ch>

🔗 Statistiques CII

Entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2015, le bureau CII a examiné **568 situations complexes annoncées**. 48% proviennent des ORP, 34% sont signalées par les CMS et 10% par l'OAI, le solde étant annoncé par les autres dispositifs de la CII. En termes de répartition géographique, la région sédunoise notifie 35% des situations, les 4 autres régions se répartissent le solde à parts plus ou moins égales.

Le 2/3 des situations annoncées concernent des hommes. L'âge moyen de l'ensemble de la population se situe à 42 ans et près de la moitié des situations présente un faible niveau de formation. La CII VS a développé un indice de gravité des cas sur la base des facteurs de risques identifiés dans les grilles critères de tri. Il se situe dans une fourchette allant de 0 (sans risque) à 6,5 (multi-risque). Même si ces facteurs s'influencent entre eux, leur récurrence est variable. Par ordre d'importance, les problèmes financiers sont suivis de l'éloignement du marché du travail (plus de 18 mois) puis des problèmes physiques, des problèmes psychiques et du faible niveau de formation. A eux seuls, ils représentent 69% des facteurs de risques. La prépondérance de la question financière n'est pas une surprise en soi puisque 82% des situations proviennent des ORP et des CMS. Par contre, le fait que de nombreuses situations annoncées à la CII sont fort éloignées du marché du travail doit faire l'objet d'une attention particulière. Détecter et agir rapidement sont les actions sur lesquels la CII Valais veut mettre l'accent.

Avec la **mesure tandem**, les objectifs de **réinsertion** sont dépassés, **47%** des personnes

prises en charge ont réintégré le premier marché du travail. **33%** des personnes ayant bénéficié d'un **assessment avec un contrat d'objectifs** retrouvent un emploi. Depuis 2012, le nombre de situations traitées en **TRO** augmente, **216** tables rondes ayant été organisées par le bureau CII. Récemment, la CII Valais s'est engagée à **quantifier la CII globale** (toutes les collaborations de type simple, réseau ou complexe). Près de **2400** personnes ont fait l'objet d'une collaboration entre l'un ou l'autre des 3 dispositifs (ORP, CMS, OAI) en 2014. La part des épisodes simultanés varie selon les dispositifs : 11% des dossiers ORP sont suivis simultanément par un ou plusieurs dispositifs, contre 22% pour l'AI et 45% pour les CMS. Au niveau qualitatif, tous les collaborateurs interrogés pour le « monitoring » CII ont exprimé leur satisfaction. Ils ont relevé que la CII facilite prioritairement la coordination, évite les doublons et les triangulations, clarifie les objectifs de réinsertion et favorise l'activation de mesures.

🔗 Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale

Ce catalogue inventorie les mesures mises à disposition par l'assurance-chômage, l'assurance invalidité et l'aide sociale. Il est destiné aux conseillers ORP, aux spécialistes de la réinsertion de l'AI et aux assistants sociaux, c'est-à-dire les spécialistes du terrain. Il favorise une meilleure collaboration entre professionnels, par une connaissance étendue des possibilités et limites de chacun.

🔗 Le Case management de la SUVA

Depuis le 1er janvier 2016, la Suva a modifié la segmentation de sa gestion des cas. Le Case Management de la Suva est ainsi passé de quatre à trois segments: les cas «Normaux», «Complexe» et «Case Management».

Le **segment Normal** recouvre les cas d'incapacité de travail allant jusqu'à 8 semaines et exigeant des soins durant une période de 12 mois au maximum. Le traitement est automatisé et permet une économie des coûts intéressante pour toutes les parties concernées.

Le **segment Complexe** concerne les cas d'incapacité de travail de plus de huit semaines. Il met l'accent sur une gestion rigoureuse des cas, un contact personnalisé et une reprise rapide du travail de la personne accidentée. Le dossier est systématiquement traité par un collaborateur spécialisé, jusqu'à sa clôture.

Le **Case Management**, enfin, regroupe les dossiers des personnes susceptibles de rencontrer des complications dans leur processus de guérison et qui ne pourront pas reprendre leur ancienne activité. Son but est de garantir une réinsertion optimale de la personne accidentée dans le monde du travail. Le traitement du cas se fait en trois étapes: une phase d'analyse, une autre de planification et, finalement, la mise en œuvre commune de la stratégie définie.

Cette réorganisation permet à la Suva de mieux répondre aux besoins de ses clients, d'améliorer la rentabilité et d'augmenter sa maîtrise des coûts inhérents aux accidents et aux maladies professionnelles.

CII Valais
« **Tous partenaires** »